

Subventions aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition au titre de l'année 2004

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission n° 6 Ressources Humaines/Hygiène-Santé, lors de sa séance du 13 octobre 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2004, les subventions suivantes.

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2003 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2004	Sommes proposées pour 2004
Aide aux malades	AIDES 15, rue du Petit Battant	3 000 €	3 300 €	3 100 €
Aide aux malades	ANPAA 25 (Association Nationale de Prévention d'Alcoologie et d'Adictologie) 2, rue Morand	3 000 €	3 100 €	3 100 €
Prévention-information	CRES – CIRDD (Centre Régional d'Education pour la Santé – Centre d'Information Régional pour les Drogues et Dépendances) 3, rue Rodin	-	1 525 €	1 115 €
Aide aux malades	Enfants et Santé 9, rue des Grandes Terres 25660 Montfaucon	-	1 000 €	500 €
Aide aux malades	Association Vie et Cancer 40, rue Danton	-	700 €	350 €
TOTAL DE LA DEUXIEME ATTRIBUTION				8 165 €

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits du Service Hygiène-Santé inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, chapitre 65.510.6574/50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.